

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des
Sols
54

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHA, Jamil BOUAFIA, DEB TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Professeur, Christian REICHERT, Christophe SELEZ, Mohamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

LIAUCOUS - MOSTUEJOULS : Approbation de la possibilité de substituer la SASU SOPHIA dont l'unique associée est Madame Cécile BIANCHI dans le cadre de la cession par la Ville de Gennevilliers d'un bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous - Mostuéjols (12720) parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m².

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°42 en date du 31 mai 2023, exécutoire au 5 juin 2023, portant désaffectation et déclassement du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790,

Vu la délibération n°43 en date du 21 mai 2023, exécutoire au 5 juin 2023, approuvant la cession du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790, au profit de Madame Cécile BIANCHI,

Vu la demande de Madame Cécile BIANCHI de substituer la SASU SOPHIA, dont elle est l'unique associée, à acquérir le bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790, dans les mêmes conditions que précédemment,

Vu le Kbis en date du 3 septembre 2023 relatif à la SASU SOPHIA,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 9 janvier 2023,

Considérant l'intérêt pour la Ville de poursuivre la vente du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m²,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la possibilité de substituer la SASU SOPHIA, dont l'unique associée est Madame Cécile BIANCHI, dans le cadre de la cession du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m².

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette cession et tout document s'y rapportant.

Article 3 : L'ensemble des autres dispositions reste inchangé.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023